

AVIS AU PUBLIC Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

3/23/0334

ayant pour objet:

pour l'exploitation d'un chantier d'excavation de terres polluées à l'adresse 93b et 95, route d'Arlon, L-8311 Capellen

au demandeur:

Simon-Christiansen & Associés, 4, rue Albert Simon, L-5315 Contern au nom et pour le compte de Elliot Promotions SA, 24, rue Léon Laval, L-3371 Leudelange

Mamer, le 26/07/2024

Le secrétaire communal,

Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,

Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du 26/07/2024 jusqu'au 12/08/2024 inclus.

Mamer, le 26/07/2024

Le secrétaire communal,

NICO BONTEMP

Le bourgmestre.

Luc FELLER